

Le 2 septembre 2022

NAO : DEUXIÈME RÉUNION, PREMIÈRES PROPOSITIONS...

Dans ce contexte exceptionnel d'inflation galopante, il est urgent de repenser la politique de rémunération du Groupe BPCE dans la Branche CE.

Les recommandations gouvernementales sont précises pour les entreprises du privé : « *augmenter les salaires pour les entreprises qui le peuvent* ».

Pour la **CFDT**, les résultats du Groupe largement positifs ce premier semestre « **PNB en hausse de 5,5% à 13,1 Md€ grâce à un développement commercial soutenu** » permettent à nos dirigeants une revalorisation salariale pérenne pour tous les salariés.

Propositions de la Direction :

PPV = 1000 € au niveau national avec possibilité de complément en NAO locales	La CFDT demande un rattrapage minimum de la perte du pouvoir d'achat de 2022 pour atténuer la forte inflation. La distribution d'une PPV (<i>ex prime Macron</i>), dispositif exonéré de toutes cotisations sociales pour le salarié et pour l'employeur répond à cette urgence. Mais la CFDT demande un engagement ferme de toutes les CE à verser un complément (au-delà d'une éventuelle possibilité...).
AG = 2,2 % pour l'ensemble des salariés	Pour la CFDT , une augmentation générale est plus que légitime. La CFDT revendique un rattrapage de l'inflation par une reconnaissance financière significative, conséquente et pérenne des efforts des salariés. Le niveau proposé est largement insuffisant et décorrélé de la réalité.
AI = 1,5 % minimum	La CFDT regrette que cette mesure ne concerne seulement qu'environ 30 % des salariés.

Pour la **CFDT**, les propositions faites par les dirigeants de la Branche CE sont à améliorer.

La prochaine réunion aura lieu le 15 septembre, la **CFDT** demande à la Direction de revenir avec un nouveau mandat.

Pour la CFDT, l'affaiblissement du pouvoir d'achat des salariés du Groupe n'est pas admissible au vu des performances exceptionnelles.

**LA CFDT RESTE MOBILISÉE POUR TOUS,
REJOIGNEZ-NOUS !**

Délégués Nationaux Branche CE :
Sylvaine RIGAL, Géraldine MONTANUY et Guillaume DEVICHI